MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Christian BECKER

Profession : Président de l'Association "Enjoy The Silence"

Domicilié(e) : 5,Rue de la Chastre SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3éme catégorie à Halle couverte Place du Breuil.

Du 21 septembre 2025 à 08 heures 00

Au 21 septembre 2025 à 19 heures 00

Pour le motif Braderie

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 29 août 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire De Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Christian BECKER 5, Rue de la Chastre SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3éme catégorie.

Du 21 septembre 2025 à 08 heures 00 Au 21 septembre 2025 à 19 heures 00

Pour le motif Braderie à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait Saint-Alban-sur-Limagnole, le 29 août 2025

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-ALBAN (Lozère)